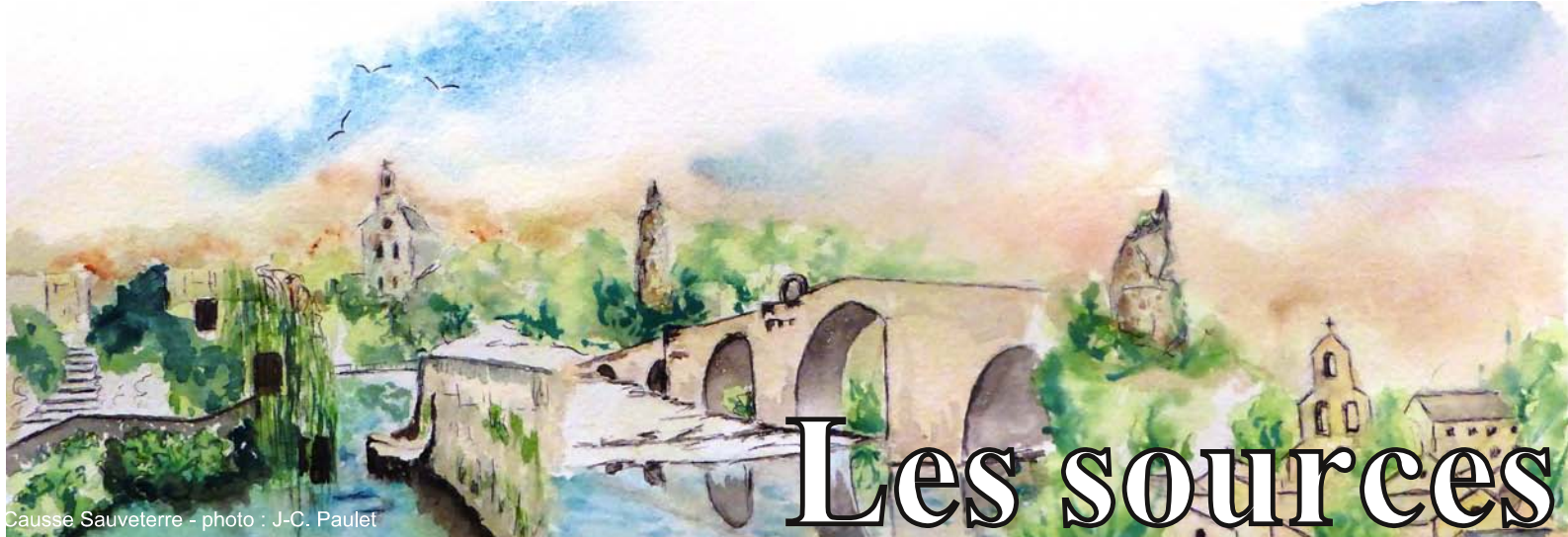




Causse Sauveterre - photo : J-C. Paulet

Bulletin municipal de la commune des Gorges du Tarn Causses

N°02 - 2^{eme} trimestre 2017

<http://www.montbrun48.fr/>

<http://www.quezac-lozere.com/>

<http://www.mairie-sainte-enimie.fr/>

SOMMAIRE

Page 1

Sommaire
Edito du Maire
Infos pratiques

Page 2

Benne d'Hauterives
Passerelle de Blajoux
ZPR

Page 3

La Gravière de Sainte-Enimie
L'entrée de Champerboux

Page 4

Une plaque souvenir Régine Gerbail
Compteurs Linky

Page 5

Journée des arts au collège
Fin de l'année scolaire à l'école

Page 6

C'est reparti avec La Burlatine
L'Harmonie de Mende

Page 7

Altaripa
La Burlo
La marmite à idées

Page 8

Etat Civil
Brèves
A suivre
Coup de coeur, coup de gueule
Registre des personnes vulnérables

L'ÉDITO DU MAIRE



Chers habitants et habitantes de la commune Gorges du Tarn Causses,

Ce nouveau bulletin vient vous présenter le programme des nombreuses animations qui se dérouleront sur notre commune cet été ; ce programme n'est pas exhaustif et vous trouverez de nombreuses sorties sur l'agenda 365, actualisé par l'office du tourisme.

Nous avons la chance d'avoir une commune sur laquelle se déroule de nombreuses manifestations sportives, culturelles et de voisinage, moments d'échange et de convivialité que nous devons à nos associations locales et départementales.

Je félicite et encourage tous les bénévoles qui font que ces événements puissent exister, ainsi que les élus chargés de l'animation municipale.

Notons également, en cette période de grosses chaleurs, l'attention particulière que chacun d'entre nous doit porter aux plus vulnérables. Je vous invite à lire l'article page 8 sur le plan communal de sauvegarde, et de ne pas hésiter à vous inscrire, vous ou vos aînés, afin de permettre à nos équipes de prendre régulièrement de vos nouvelles.

Enfin, comme les années passées, nous sommes toujours soucieux de trouver des places de stationnement supplémentaires, en particulier à Sainte-Enimie. A ce sujet, vous pourrez lire l'article sur la Gravière en page 3. Et bien sûr, vous pourrez suivre l'avancée des travaux sur l'ensemble de notre nouvelle commune.

Je vous souhaite à tous une bonne saison estivale, et reste, ainsi que les maires délégués des communes historiques, à votre écoute et à votre service.

**Le maire,
Alain Chmiel**



INFOS PRATIQUES

Contacts :

Mairie de Sainte-Enimie :
04 66 48 50 09

Mairie annexe de Quézac :
04 66 44 21 26

Mairie annexe de Montbrun :
04 66 48 55 21

Horaires des déchetteries :

Sainte-Enimie : mercredi 13h30 - 17h et samedi 8h30 - 12h (été : mercredi matin en sus)

Florac : du mardi au samedi 10h-12h et 14h-18h

Une plaque souvenir dévoilée en hommage à Régine Gerbail

C'était un vœu de la Municipalité actuelle, inscrire dans l'histoire de la commune la mémoire de Régine Gerbail, maire de Montbrun de 2005 à 2015. Cette volonté, en accord avec la famille et encouragée par les habitants s'est concrétisée par un évènement émouvant et chaleureux le 10 juin, jour du dévoilement d'une plaque souvenir apposée sur le mur de façade de la salle polyvalente, salle dédiée à la vie du village.

C'est le petit Gaspard qui a eu l'honneur de découvrir le nom de sa grand-mère avant que Jean-Luc Michel, maire délégué de Montbrun, prenne la parole pour remercier ses invités et rendre hommage à Régine Gerbail, disparue en 2015. Une assistance nombreuse parmi laquelle outre la famille, présence essentielle et précieuse, se retrouvaient les habitants, les employés de la commune, les représentants du PNC et de la gendarmerie. Des remerciements étaient adressés à Mme Longépé, Mr Gaudry, aux conseillers départementaux G. Pantel et D. Bertrand, aux maires actuels de Mas-Saint-Chély, Ispagnac, Sainte-Enimie et Quézac, et celui de la nouvelle commune Gorges du Tarn Causses, le maire de La Malène étant excusé.

Jean-Luc Michel a ensuite dressé le riche bilan du mandat de Régine Gerbail, tant au niveau de la commune que de la Communauté de Communes : agrandissement et rénovation de la salle polyvalente, création d'une ferme de reconquête, d'une station d'épuration, amélioration de la route de la Côte, embellissement du village, mise en place de fermage sur les sectionnaux, action sur le réseau de distribution en eau potable... En évoquant la travailleuse acharnée toujours prête à relever les défis, Jean-Luc Michel a mis

aussi en lumière la réalité de son passage, sa présence à Montbrun et sur le causse tant aimés. Puis MM Gaudry, Chmiel et Bertrand ont chacun pris la parole, tous unanimes à reconnaître chez Régine les compétences, le courage soutenu pour défendre ses valeurs morales comme la liberté et la dignité de l'homme.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif était servi dans la cour de l'école. Le panorama magnifique qui s'y déploie offrait une belle hauteur de vue, un écho digne de la belle personne évoquée, au regard chargé d'intelligence et de bienveillance.



COMPTEURS LINKY

Vous êtes nombreux à vous interroger sur la pose systématique des compteurs LINKY et surtout à vous inquiéter des problèmes qui en découlent. Partant de ce constat, la municipalité a pris la délibération suivante :

DE_2017_075 - Objet : Avis sur la pose de compteurs LINKY

Le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs courriers reçus en mairie émanant d'usagers ou d'autres communes et alertant sur la pose des nouveaux compteurs communiquant « LINKY ».

En effet, ENEDIS a entamé une démarche de renouvellement des compteurs électriques qui remplaceront progressivement les compteurs existants. Ces compteurs dits communicants permettent le transfert d'informations sans déplacement de techniciens notamment pour les relevés.

Certaines personnes s'interrogent sur l'innocuité de ces compteurs qui utilisent la technologie des Courants Porteurs en Ligne (CPL) pour transférer les informations sous forme de signaux électriques. Ces ondes sont classées par l'OMS dans la catégorie 2B, celle des agents «pouvant-être cancérogènes » pour l'homme sans qu'on arrive à mesurer concrètement un effet.

Néanmoins, ENEDIS se défend en évoquant que le compteur Linky n'envoie pas de signal dans l'air mais dans le câble électrique ce qui n'engendre qu'une très légère émission de champ électromagnétique.

ENEDIS indique également que le café et les légumes marinées sont classés par l'OMS dans la catégorie 2B.

Par ailleurs, les communes qui ont déjà émis des avis contre l'installation de ces nouveaux compteurs se sont interrogées sur le fait que les réseaux publics de distribution appartiennent aux collectivités territoriales ou à leur groupement et sont concédés à ENEDIS (Article L322-4 du code de l'énergie). Ainsi, dans le cas où les compteurs se révélaient être dangereux pour la santé à long terme, la responsabilité des collectivités territoriales pourrait éventuellement être engagée.

De plus, le système de communication à distance se révèle intrusif puisque les relevés de consommation sont enregistrés en continu donnant des indications sur le mode de vie des usagers. L'automatisation des coupures ou de baisse de puissance faisant craindre également une déshumanisation dans la prise en charge de ces procédures.

Pour finir, aucune assurance n'est apportée par ENEDIS afin de garantir la pose des compteurs par des agents ayant la qualité d'électricien. Des négligences qui pourraient faire courir à l'usager un risque de défaillance de l'installation aux conséquences potentiellement dramatiques.

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la pose des compteurs Linky sur la commune Gorges du Tarn Causses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable à l'installation des compteurs LINKY sur le territoire de la commune Gorges du Tarn Causses considérant les doutes persistants sur l'innocuité de ces dispositifs

La commune poursuit son action en saisissant la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur les données transmises à ENEDIS, et en prenant un arrêté suspendant l'implantation de ces compteurs.